

**Comité Syndical**

Compte-rendu de réunion du 17/12/2019  
A 10h00 au Foyer Laïque (au feu) de RAZAC-SUR-L'ISLE

---

**Nombre de délégués en exercice : 140**

**Nombre de délégués présents : 71**

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Vote des Budgets primitifs 2020 (Principal - DSP eau - RDE eau - RDE assainissement)
- Point travaux et programmation
- Choix du Délégué CT Vélines
- Choix du Délégué CT Bassin Ribéracois
- Avenants aux contrats de travail des contractuels
- Modification du tableau des effectifs
- Choix de l'organisme bancaire emprunt CT Périgueux
- Choix de l'organisme bancaire emprunt RDE Assainissement
- Création du règlement intérieur RDE 24
- Avenant à la convention SATESE/RDE
- Questions diverses

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mr Marc MATTERA. Mr Jean FOURLOUBEY est désigné comme secrétaire de séance.

Mr le Président présente l'ordre du jour et demande l'inscription de points complémentaires et modifications à l'ordre du jour :

- Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de NEGRONDES
- Vote du tarif assainissement de la commune de NEGRONDES

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

M le Président présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Vote des Budgets primitifs 2020 (Principal - DSP eau - RDE eau - RDE assainissement)**

Mr le Président fait la présentation des différents budgets du SMDE 24, à savoir :

- BP 2020 du budget principal
- BP ANNEXE DSP EAU composé de 5 commissions territoriales : Bassin Ribéracois / Bois de la Côte / Vallée de l'Isle / Vélines / Périgueux
- BP ANNEXE RDE EAU
- BP ANNEXE RDE ASSAINISSEMENT

L'ensemble des BP 2020 sont adoptés à l'unanimité.

### Point travaux et programmation

Mr le Président fait la présentation des différents projets de travaux et études identifiés sur les budgets.

### Choix du Délégué CT Vélines

Mr le Président présente le rapport sur le mode de gestion et propose de confier l'affermage du service public d'eau potable de la Commission Territoriale Vélines à la société **SUEZ** pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### Choix du Délégué CT Bassin Ribéracois

Mr le Président présente le rapport sur le mode de gestion et propose de confier l'affermage du service public d'eau potable de la Commission Territoriale BASSIN RIBERACOIS secteur ville de Ribérac à la société **SOGEDO** pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### Avenants aux contrats de travail des contractuels

Mr le Président précise que les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale ont évolué. Les contrats des trois agents contractuels doivent être mis en conformité avec les nouvelles grilles par avenant.

Mr le Président sollicite l'autorisation de signature de ces avenants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### Modification du tableau des effectifs

Mr le Président informe le comité syndical de la nécessité de modifier le tableau de l'effectif du personnel afin d'intégrer des avancements de grade :

- Mme Stéphanie PONSENARD est éligible au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/01/2020
- Mme Séverine DECROO est éligible au grade d'ingénieur principal à compter du 01/01/2020

De plus, Mr le Président précise que le poste d'ingénieur créé au Comité Syndical du 26/09/2019 est un poste d'ingénieur contractuel échelon 2 avec un niveau master 2.

Cet emploi est créé pour une période de 3 ans afin d'engager, en interne, une étude spécifique sur le captage des Moulineaux de manière à mieux appréhender l'aire d'alimentation de ce captage ainsi que les différentes pressions auxquelles il est soumis.

Mr le Président présente le nouveau tableau des effectifs et propose de l'accepter.

| Grade ou Emploi  | Catégorie  | Effectifs<br>Budgétaires | Effectifs<br>Pourvus | Durée<br>hebdomadaire |
|--|------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>SMDE 24</b>   |            |                          |                      |                       |
| <b>Emploi permanent fonctionnaire</b>                                  |            |                          |                      |                       |
| Ingénieur principal territorial  | A          | 2                        | 2                    | 35h00                 |
| Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe                            | B          | 2                        | 2                    | 35h00                 |
| Rédacteur  | B          | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Agent de maîtrise principal  | C          | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe | C          | 2                        | 2                    | 35h00                 |
| Adjoint administratif territorial                                      | C          | 3                        | 3                    | 35h00                 |
| <b>Emploi permanent non titulaire</b>                                  |            |                          |                      |                       |
| Ingénieur principal contractuel  | A          | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Ingénieur contractuel  | A          | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| <b>Emploi contractuel (3 ans)</b>                                      |            |                          |                      |                       |
| Ingénieur contractuel  | A          | 1                        | 0                    | 35h00                 |
| <b>TOTAL</b>   |            | <b>14</b>                | <b>13</b>            |                       |
| <b>Commission territoriale Vélines</b>                                 |            |                          |                      |                       |
| <b>Emploi permanent fonctionnaire</b>                                  |            |                          |                      |                       |
| Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe | C          | 1                        | 1                    | 18h00                 |
| <b>TOTAL</b>   |            | <b>1</b>                 | <b>1</b>             |                       |
| <b>TOTAL SMDE 24</b>   |            | <b>15</b>                | <b>14</b>            |                       |
| <b>RDE 24</b>  |            |                          |                      |                       |
| <b>Emploi permanent non titulaire</b>                                  |            |                          |                      |                       |
| Ingénieur principal contractuel  | A          | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| <b>Personnel de droit privé</b>  |            |                          |                      |                       |
| Directeur Adjoint  | Cadre      | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Responsable du service administratif                                   | Cadre      | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Secrétaire comptable   | Employé    | 4                        | 4                    | 35h00                 |
| Secrétaire   | Employé    | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Géomaticien  | Technicien | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Chercheur de fuites  | Technicien | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Electromécanicien  | Technicien | 2                        | 2                    | 35h00                 |
| Technicien eau et assainissement                                       | Technicien | 1                        | 1                    | 35h00                 |
| Fontainier polyvalent  | Ouvrier    | 8                        | 6                    | 35h00                 |
| Technicien assainissement  | Technicien | 3                        | 3                    | 35h00                 |
| <b>TOTAL RDE 24</b>  |            | <b>24</b>                | <b>22</b>            |                       |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Choix de l'organisme bancaire emprunt CT Périgueux

Mr le Président précise que dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux de réhabilitation de l'usine du Toulon (CT PERIGUEUX), un emprunt de 2 000 000 € a été inscrit. Suite à la négociation, Mr le Président propose de retenir la proposition commerciale de La Banque Postale au taux fixe de 0,98% pour une durée de 20 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Choix de l'organisme bancaire emprunt RDE Assainissement

Mr le Président précise que dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de la commune du BUGUE, un emprunt de 1 199 904 € a été inscrit. Suite à la négociation, Mr le Président propose de retenir la proposition du Crédit Agricole Charente Périgord selon les conditions suivantes :

- Prêt CRCA bonifié BEI de 599 952 € au taux fixe de 0,89% pour une durée de 25 ans.
- Prêt CRCA de 599 952 € au taux fixe de 1,47% pour une durée de 25 ans

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Création du règlement intérieur RDE 24

Mr le Président explique que le personnel de RDE 24 est principalement du personnel de droit privé. L'effectif de RDE 24 est de 22 agents.

Il rappelle que pour les structures de plus de 20 salariés, un règlement intérieur est obligatoire. Après en avoir fait la présentation, Mr le Président propose de l'accepter.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Avenant à la convention SATESE / RDE

Mr le Président rappelle que RDE 24 a conventionné avec les services du SATESE pour l'assistance technique ainsi que pour réaliser les bilans de fonctionnement règlementaires des services assainissement.

Suite à l'intégration des communes de CAMPAGNE et NEGRONDES, il convient de signer un avenant à cette convention.

Mr le Président propose de l'accepter.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### Questions diverses

##### Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de NEGRONDES

Mr le Président précise que par délibération en date du 3 décembre 2019, la Commune de Négrondes sollicite le transfert de la compétence assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24.

Mr le Président propose d'accepter ce transfert.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

##### Vote du tarif assainissement de la commune de NEGRONDES

Mr le Président présente la tarification assainissement retenue pour la Commune de Négrondes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Abonnement annuel : 77,00 € HT
- Prix du m<sup>3</sup> : 1,00 € HT

Cette tarification est adoptée à l'unanimité.

La séance est ainsi clôturée.

Le Président  
Mr Marc MATTERA

Le secrétaire de séance  
Mr Jean FOURLOUBEY